



Réduction de ma pension alimentaire

Par **michma**, le **13/09/2012 à 09:06**

Bonjour,j'aimerais savoir si mon ex mari peut réduire la pension alimentaire qu'il me verse sans passer par un juge.Il veut le faire parce que ses revenus ont diminué,mais il semblerait qu'il ne veuille pas passer par la justice.Merci de votre réponse.

Par **cocotte1003**, le **13/09/2012 à 09:31**

Bonjour, votre ex ne peut décider du montant de la pension alimentaire puisqu'il y a un montant fixé par un juge. Il doit ressaisir le tribunal s'il veut une réduction et démontrer que sa demande est légitime. En attendant une nouvelle décision du juge, il doit continuer à verser le montant prévu et s'il ne le fait pas, vous allez voir un huissier pour le faire saisir, cordialement